



COMMENT PROTÉGEZ-VOUS VOS ADHÉRENTS DANS LE CADRE DE LEUR
MOBILITÉ INTERNATIONALE ?



LES INTERVENANTS



Bruno HUSS
Président de l'ADOM



François BRACQUART
Président AIDASINISTRE
fb@aidasinistre.fr



Sylvaine EMERY
Consultante et dirigeante
d'Achille conseils
Ex-DGD HUMANIS Assurances
et Directrice BU International

sylvaine.emery@orange.fr



Sokha TAN
Président ASAR CSG
contact@aidasinistre.fr

FAITES D'UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE SEREINE POUR VOS ADHÉRENTS, DES OPPORTUNITÉS DE FIDÉLISATION ET DE MAÎTRISE DE COÛTS



Introduction : la protection santé à l'international.

Les solutions existantes et leurs limites.

La Caisse des Français de l'Étranger : ses forces et ses faiblesses.

L'assistance santé internationale et la gestion des sinistres médicaux.

- Où se situe Aidasinistre-Asar ?

- Cost containment.

- Actions en périphérie des soins.

Exemples de cas concrets. Témoignages, dont celui de Jean-Marc HERBET, courtier spécialiste en mobilité internationale, Président de A+ International .

Vous avez la parole : nous répondons à vos questions.

Conclusion.



INTRODUCTION

Plus de 2 millions de Français travaillent et vivent à l'étranger dans des Pays dont les coûts de santé n'ont rien à voir avec ceux auxquels nous sommes habitués. L'exemple des USA est significatif sur ce point.

Mais cette population est très diverse, avec des expatriés, des détachés, des étudiants, des travailleurs indépendants, des retraités, des touristes de longs séjours et des seniors avides d'aventures au long cours. Et en ajoutant le voyageur de moyenne/longue durée on arrive sûrement au double de cette population.

Forcément la grande majorité de vos adhérents.

Ils ont tous besoin de garanties adaptées en santé et en assistance : comment protégez vous vos adhérents dans leur mobilité internationale, afin qu'ils partent en toute connaissance de cause et dans la sérénité ?





LES SOLUTIONS EXISTANTES ET LEURS LIMITES.

Les assurances voyages de moyenne et longue durées, la Sécurité sociale et la Mutuelle.

LES SOLUTIONS EXISTANTES ET LEURS LIMITES.



IN PATIENT

PERSONNE ALITÉE
HOSPITALISATION
RAPATRIEMENT



VISA



Garanties valables
pendant les 90 premiers
jours du déplacement.



OUT PATIENT

« BOBOLOGIE »
ACCESSOIRES ET MÉDICAMENTS
DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ



Offre quasi inexistante et/ou peu
maîtrisée, et qui représente pourtant
des volumes importants.

LES SOLUTIONS EXISTANTES ET LEURS LIMITES.



MA SÉCURITÉ SOCIALE ?

En Europe

Carte européenne d'assurance maladie.
Attention aux avances de frais.
Au cas par cas par pays.

Hors Europe

Aucune prise en charge sauf cas exceptionnel.
Dans certaines situations d'urgence, vous pourriez être pris en charge mais vous devrez avancer les frais, vous serez peut-être remboursé aux barèmes français à votre retour à présentation des factures (sans aucune garantie)

ET MA MUTUELLE ?



Si pas de prise en charge SS alors pas de mutuelle, pour des voyages de plus de 6 mois par exemple.

MAIS...

Les Mutuelles peuvent prévoir une offre pour leurs adhérents.



LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Ses forces et ses faiblesses

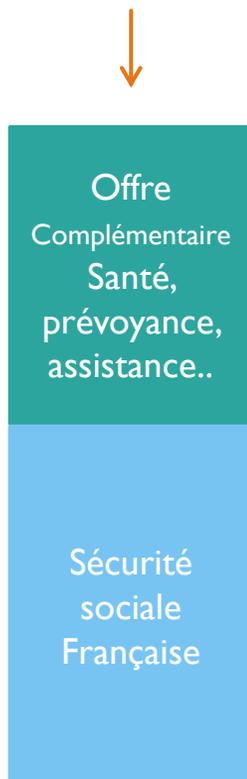
LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



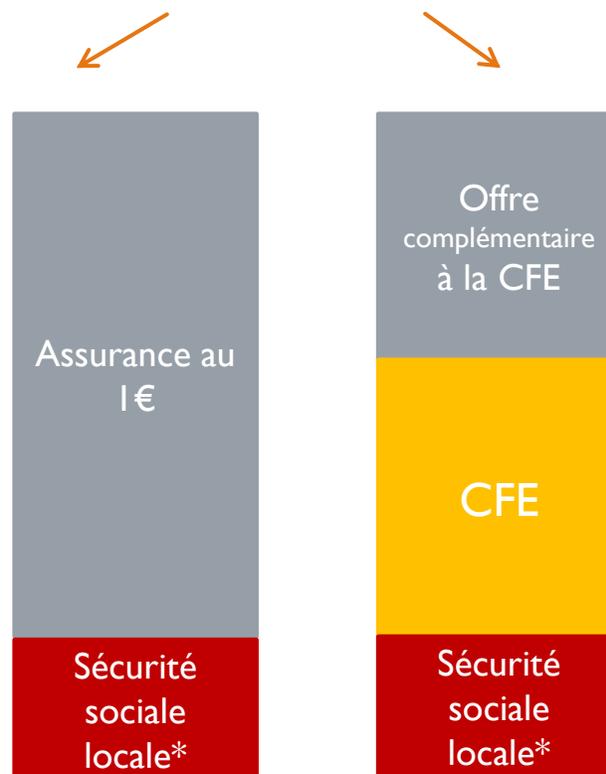
- **Mission et rôle de la CFE**
- Créée en 1978
- Vocation : fournir aux expatriés la même protection sociale qu'en France
- Un organisme de Sécurité Sociale, de droit privé chargé d'une mission de service public à gouvernance spécifique (AFE, Medef, mutuelle, double tutelle ministérielle)
- 3 risques : maladie maternité , prévoyance, retraite
- Qui peut adhérer : tout Français ou ressortissant de l'UE, de l'EEE et de la Suisse qui s'expatrie ; quels que soient sa situation familiale ou professionnelle, son âge, son état de santé (pas de questionnaire médical) ; pas d'exclusion
- Contrats individuels et collectifs

LE CHAMP D'INTERVENTION DE LA CFE

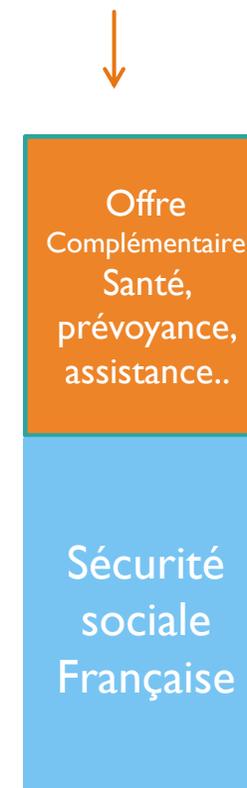
En France



Expatrié



Détaché



**obligatoire, facultative, inexistante ou à périmètre hétérogène selon les pays, avec ou sans accords bilatéraux*

NATURE ET SPÉCIFICITÉ DE L'OFFRE CFE

Jusqu'à 2019, les remboursements CFE se font sur la base des remboursements de l'assurance maladie. Depuis, les modalités de prise en charge hospitalière ont évolué selon 5 zones géographiques

| GARANTIES | Zone 1 | Zone 2 | Zone 3 | Zone 4 | Zone 5 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| HOSPITALISATION HORS TIERS PAYANT | | | | | |
| Remboursement en pourcentage du coût réel des soins | | | | | |
| Hospitalisations en médecine, réanimation et chirurgie y compris ambulatoire | 67% | 50% | 42% | 31% | 19% |
| Chimiothérapie | 80% | 60% | 40% | 35% | 20% |
| Radiothérapie | 87% | 69% | 52% | 44% | 32% |

| Remboursement en forfait limitatif de la dépense réelle engagée | |
|---|------------|
| Maternité : | |
| Accouchement voie basse | 2 650,50 € |
| Césarienne | 2 991,22 € |
| IVG | 846,98 € |

| Procréation médicalement assistée | |
|--|---------|
| Fécondation in vitro, dite classique, sans micromanipulation (FIV) | 1 200 € |
| Fécondation in vitro avec micromanipulation (ICSI) | 1 500 € |

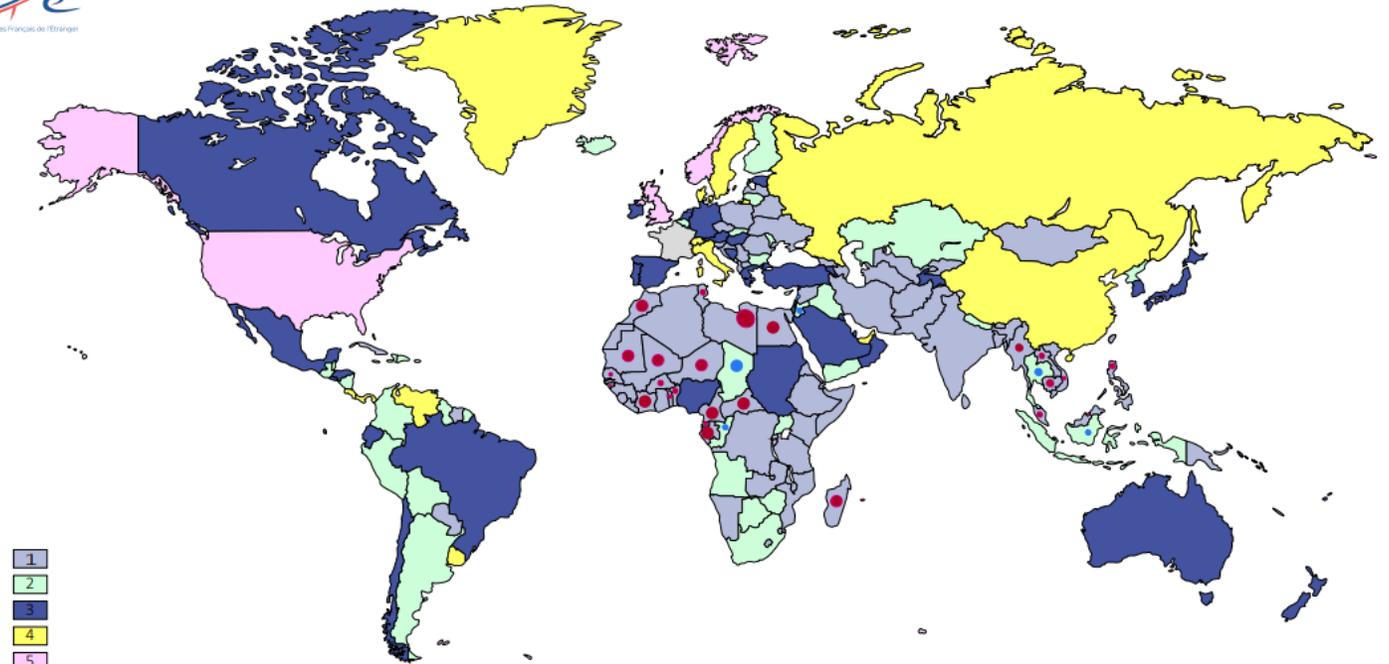
* Les forfaits comprennent la ponction d'ovocytes + la FIV ou l'ICSI + le transfert d'embryons + les frais de salle + la congélation et la cryoconservation d'embryons ; et, éventuellement, les transferts différés des embryons congelés issus de la ponction. Ces transferts ne constituent pas une nouvelle tentative puisqu'il n'y a pas de nouvelle ponction ovocytaire.
 * La prise en charge de la fécondation in vitro classique (FIV) ou avec micromanipulation (ICSI) se limite à 4 tentatives : Par tentative FIV, on entend toute ponction ovocytaire suivie de transferts embryonnaires. Chaque nouvelle ponction vaut nouvelle tentative.

| Accueil et traitement des urgences | |
|------------------------------------|---------|
| Forfait soins non programmés | 27,05 € |

| Soins non suivis d'une hospitalisation | |
|---|--------------------|
| Forfait acte d'endoscopie sans anesthésie (liste 1) | 81,06€ |
| Forfait acte sans anesthésie générale, ou loco-régionale nécessitant un recours opératoire (liste 2) | 64,86€ |
| Forfait acte nécessitant une mise en observation du patient dans un environnement hospitalier (liste 3) | 43,22€ |
| Forfait acte nécessitant une mise en observation du patient dans un environnement hospitalier (liste 4) | 21,61€ |
| Dialyse (y compris consultations et analyses). | 348,54 € la séance |
| Forfait de dialyse péritonéale automatisée (DPA) | 766,32 € |



ZONES GÉOGRAPHIQUES BASES DE REMBOURSEMENT*



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- Pays bénéficiant du tiers payant hospitalier à 100% (hors Singapour)
- Pays bénéficiant du tiers payant hospitalier à 80% (hors Singapour)

*Certains pays peuvent ne pas être visibles sur la carte, merci de vous référer à la liste des pays disponible sur le site www.cfe.fr. Par exemple : Singapour est en zone 4 et Hong-Kong en zone 5.

UN PORTEFEUILLE D'OFFRES QUI ÉVOLUE SELON LES MODALITÉS DE LA CFE.



JeunExpat*Santé*

< de 30 ans et de leurs ayants droit partout dans le monde y compris en France.

MondExpat*Santé*

couvre les frais de santé des expatriés de plus de 30 ans qui vivent et travaillent à l'étranger et de leurs ayants droit partout dans le monde y compris en France.

RetraitExpat*Santé*

couvre les frais de santé des retraités expatriés et de leurs ayants droit.

FrancExpat*Santé*

couvre les frais de santé des expatriés et de leurs ayants droit réalisés en France lors de courts ou longs séjours.

EmiratExpat*Santé*

couvre les frais de santé des expatriés aux E.A.U

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA CFE, QUELLE PLACE POUR LES MUTUELLES ?



- Un acteur incontournable et reconnu par les expatriés (1^{er} en notoriété)
- Un fonctionnement qui rappelle celui que connaissent les mutuelles avec l'assurance maladie
- Noémisation possible, guichet unique dans certains cas, digitalisation de la souscription
- Tarifs CFE + complémentaire inférieurs aux tarifs 1€
- Pas de carence de droits au retour en France (3 mois de maintien de la couverture CFE)
- Souvent considéré réglementairement comme une caisse de sécurité sociale et non un organisme d'assurance

Une offre d'apparence complète qui présente des limites...

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA CFE, QUELLE PLACE POUR LES MUTUELLES ?



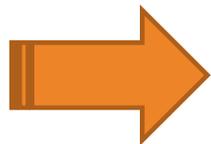
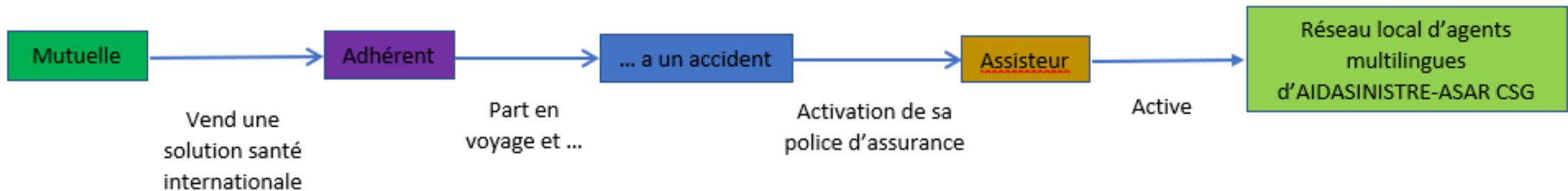
- Absence de questionnaire médical
- **Pas d'assistance**
- Parts du remboursement CFE très hétérogènes selon les géographies
- Délais de remboursement | horaires services clients
- Digitalisation à renforcer | Réseau | Services | **Conciergerie** | **Cost-Containment**
- Spécificité des pratiques en matière de soins selon les pays insuffisamment prise en compte
- Lourdeur administrative
- Champs du complémentaire non homogène (zones géographiques, jalons d'âge, plafonnement des dépenses...)
- Agrément en tant que partenaire de la CFE : bien définir les modalités de partenariat (1 guichet, deux contrats, gestion des flux, périmètre, ...)

... d'où des perspectives de
complémentarité et de services
aux adhérents pour les
Mutuelles



L'ASSISTANCE SANTÉ INTERNATIONALE ET LA GESTION DES SINISTRES MÉDICAUX.

OÙ SE SITUE AIDASINISTRE-ASAR CSG PAR RAPPORT À VOUS ET VOTRE ASSISTEUR?



Objectif : créer un deal à 3 (distributeur, assureur et AIDASINISTRE/ASAR CSG) pour créer une solution sur-mesure pour des pays spécifiques.



L'ASSISTANCE SANTÉ INTERNATIONALE ET LA GESTION DES SINISTRES MÉDICAUX.

LE « COST CONTAINMENT »

De la simple organisation de RV médicaux, au placement de GOP et rapatriement sanitaire « bed to bed », nous vous assurons de réels standards de soins et maîtrise des coûts auprès de nos partenaires locaux & internationaux.



L'ASSISTANCE SANTÉ INTERNATIONALE ET LA GESTION DES SINISTRES MÉDICAUX.

ACTIONS EN PÉRIPHÉRIE DES SOINS

Dans l'écosystème médical complexe lié à l'international, nous assistons vos adhérents avec bienveillance dans les moments difficiles, partout dans le monde, et à des coûts toujours maîtrisés. Comme, par exemple, des services de **conciergerie médicale**.



EXEMPLES DE CAS CONCRETS



Sinistre niveau 1 : **Thaïlande** – Consultation GP Docteur à l'hôtel

Sinistre niveau 2 : **Népal** - demande d'assistance locale + évacuation suite à accident pendant un trail

Sinistre niveau 2 : **Cambodge** - Assistance locale + suivi hospitalisation x 5 jours suite à dingue hémorragique

Sinistre niveau 3 : **Corée du Sud** – Mise à disposition médecin urgentiste en escorte médicale Séoul/Paris

TÉMOIGNAGE

Jean-Marc HERBET, Courtier spécialisé en mobilité internationale, Président d' A+ international Healthcare

LA SOLUTION



- **Vous travaillez déjà avec une société d'assistance**
- Il s'agit d'un accord entre :
- Vous, la Mutuelle : distributeur.
- Votre société d'assistance : couvre le risque.
- Nous, Aidasinistre-AsarCsg : gestionnaires de sinistres.

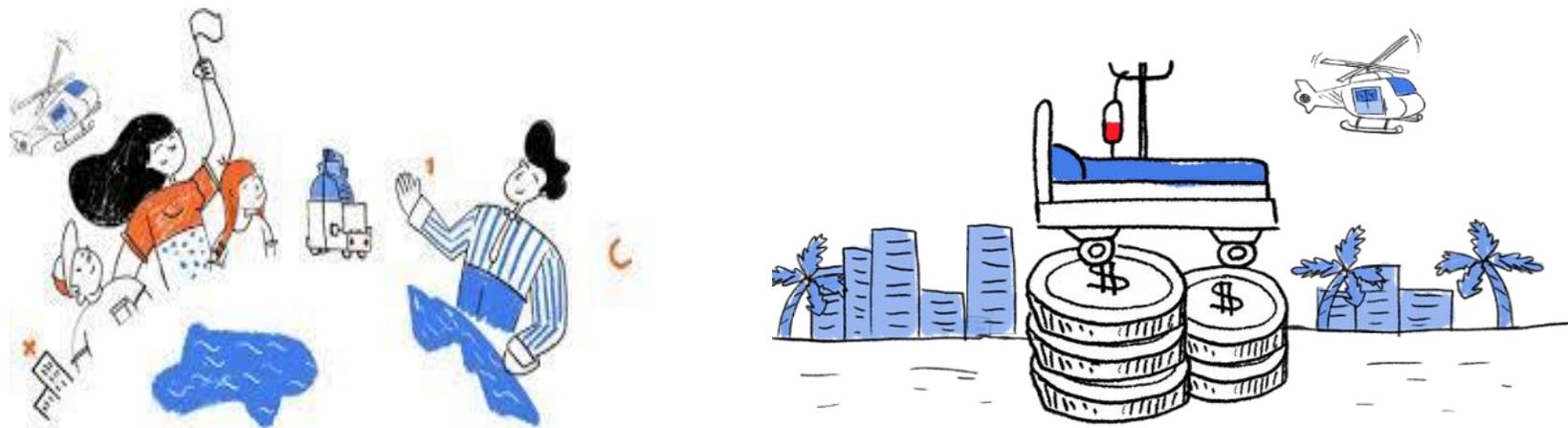
- **Vous n'avez pas encore de société d'assistance**
- Il s'agira alors d'un accord entre :
- Vous, la Mutuelle : distributeur.
- La société d'assistance avec laquelle nous aurons le partenariat pour couvrir le risque.
- Nous, Aidasinistre-AsarCsg : gestionnaires de sinistres.



Aidasinistre
Faire face ensemble



VOUS AVEZ LA PAROLE, NOUS RÉPONDONS A VOS QUESTIONS



Nous n'avons pas répondu à votre question en direct ?
Envoyez la nous à contact@aidasinistre.fr



AIDASINISTRE/ASAR CSG – TPA SOLUTIONS
Mandataire de gestion des sinistres médicaux & de conciergerie médicale pour
compte de tiers

**MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION.
NOS SOLUTIONS DE
PROTECTION DE LA
MOBILITE
INTERNATIONALE
SONT A VOTRE
DISPOSITION.
RENCONTRONS NOUS !**

François BRACQUART

fb@aidasinistre.fr

www.aidasinistre.fr

